

**Q U É B E C**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**M.R.C. DE LOTBINIERE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 375-2006**

---

**AUX FINS DE MODIFIER L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 333-2004 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE  
STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT  
LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA  
MUNICIPALITÉ**

---

ASSEMBLÉE régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le cinquième jour du mois de septembre 2006, à 20h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE :

Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :

Monsieur Berchmans Dancause

Monsieur Michel Routhier

Monsieur Jean-Pierre Ducruc

Monsieur Gratien Tardif

Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

**ATTENDU QUE** la rue Bouffard croise la rue Tardif le long de son parcours et que des panneaux d'arrêt y sont installés que dans la rue Bouffard;

**ATTENDU QU'**aux autres intersections croisant le parcours de la rue Bouffard, des panneaux d'arrêt pour toutes directions sont installés pour assurer la sécurité;

**ATTENDU QU'**il est jugé nécessaire de modifier l'annexe « A » relativement aux arrêts obligatoires à l'intersection des rues Bouffard et Tardif;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 333-2004;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 01 août 2006;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 375-2006 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 333-2004 est modifié ainsi

Ajouter à l'annexe « A » :

**SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2006**

**Secteur urbain :**

Rue Tardif : direction sud-est, au coin de la rue Bouffard  
direction nord-ouest, au coin de la rue Bouffard

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce cinquième jour du mois de septembre en l'an deux mille six.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier